



## 14ème législature

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>90783</b>   | <b>De M. Noël Mamère ( Écologiste - Gironde )</b> | <b>Question écrite</b>   |
| <b>Ministère interrogé &gt; Écologie, développement durable et énergie</b>   |   | <b>Ministère attributaire &gt; Environnement, énergie et mer</b>     |
| <b>Rubrique &gt; outre-mer</b>   | <b>Tête d'analyse &gt; DOM-ROM</b>                | <b>Analyse &gt; littoral. algues sargasses. lutte et prévention.</b> |
| Question publiée au JO le : <b>03/11/2015</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>23/08/2016</b> page : <b>7506</b><br>Date de changement d'attribution : <b>12/02/2016</b> |   |  |

### Texte de la question

M. Noël Mamère alerte Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'invasion des îles de l'arc antillais par les algues sargasses. Depuis 2011, une collectivité d'outre-mer (Saint-Martin) et trois départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane et Martinique) voient des marées d'algues brunes dériver et échouer sur leurs plages. Ces arrivées massives ont des effets non négligeables sur la pêche et le tourisme, deux sources de revenus primordiales de ces territoires. En effet, l'activité des pêcheurs locaux est gênée à proximité de ces marées d'algues, qui de plus éloignent certaines espèces marines. La direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe a également observé la mortalité de certaines espèces marines aux abords des plages affectées et la difficulté rencontrée par les bébés tortues d'émerger sur les plages. En outre, les sargasses échouées sur les plages se dégradent, engendrant l'apparition d'hydrogène sulfuré, gaz très odorant qui fait fuir les locaux comme les touristes. Des problèmes sanitaires sont également avérés, ce gaz pouvant entraîner l'irritation des muqueuses, des démangeaisons de la gorge, des maux de tête, vomissements et difficultés respiratoire, voire, au-delà d'un certain seuil d'inhalation (équivalent à 100 ppm), des comas. Si selon les agences régionales de santé (ARS), le seuil d'un ppm n'a jamais été dépassé, les médecins sur place signalent des consultations liées aux effets de ces algues et l'ARS est amenée parfois à ordonner la fermeture de plages. Le phénomène n'a cessé de s'amplifier année après année. L'État français a donc mis en place des plans d'urgence, notamment en supportant le coût du nettoyage des plages et en organisant un système de surveillance de ces marées en pleine mer. Toutefois, les fonds versés à ces collectivités ne suffisent pas, selon les élus locaux, à compenser l'ensemble des pertes subies. Il lui demande ainsi de bien vouloir réévaluer le montant de ces fonds en concertation avec les acteurs des secteurs de la pêche et du tourisme, voire de réétudier l'opportunité de déclarer l'état de catastrophe naturelle. De plus, il souhaite que le traitement de ces algues soit effectué dans une optique de compostage et de recyclage des sargasses en bioplastiques et biomasses.

### Texte de la réponse

Pour faire face au phénomène de prolifération des algues sargasses dans l'arc antillais, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, a annoncé en mai 2015, lors de son déplacement en Martinique, un plan d'actions. Fin juillet 2015, le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'actions interministériel « sargasses », qui comporte cinq actions. La première concerne le renforcement du soutien aux collectivités chargées du ramassage des algues : un fonds exceptionnel de 2 millions d'euros est mis en place par l'État, notamment le ministère des outre-mer et le ministère de l'environnement, de

l'énergie et de la mer, afin d'accompagner l'engagement des actions de ramassage par les collectivités compétentes, compte tenu de l'ampleur des charges qu'impose cette action indispensable. Le deuxième axe consiste à poursuivre la mobilisation des autorités sanitaires : elle permettra notamment de s'assurer que les mesures de prévention sont bien connues de la population et en particulier des personnes amenées à intervenir dans les opérations de ramassage et de stockage. Le lancement d'une mission interministérielle de haut niveau constitue le troisième volet de ce plan : elle doit formuler des recommandations opérationnelles visant à organiser la filière de ramassage, stockage, traitement et valorisation des algues sargasses, afin d'organiser une réponse sur le long terme. Elle recensera les améliorations possibles à apporter aux dispositifs existants ainsi que les méthodes qui permettraient de prévenir les échouages massifs sur les plages les plus exposées et sensibles, en se penchant plus particulièrement sur les possibilités de collecte en mer. La mission s'intéressera également aux filières possibles de traitement des algues en matière de méthanisation ou de valorisation agricole, en s'appuyant sur les travaux déjà menés au niveau local et en s'inspirant, le cas échéant, d'expériences étrangères. Le quatrième axe concerne l'amélioration de la connaissance pour une gestion à long terme du phénomène : les travaux de recherche visant à identifier l'origine et les causes de ce phénomène seront accélérés, sous l'égide du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer qui mobilisera les organismes compétents. Enfin, le lancement d'une initiative internationale, réunissant les représentants des États de la Caraïbe touchés par l'échouage de sargasses, constitue la dernière action de ce plan. Cette initiative a vocation à partager les connaissances et les bonnes pratiques relatives à la gestion de ce phénomène et à proposer des actions coordonnées. Fin octobre 2015, le ministère des outre-mer a fait une proposition des suites à donner à cette action. Elle doit, tout d'abord, viser à mettre en cohérence et à fédérer les initiatives en cours dans la région sur les sargasses. L'initiative doit également s'appuyer sur les structures déjà existantes en privilégiant le Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe (CAR SPAW). Lors de la dernière conférence des parties du protocole SPAW, de décembre 2014, les parties ont demandé d'inclure dans le programme de travail une activité de coopération régionale sur la problématique « sargasses ». Cette activité porte sur les thématiques suivantes : compréhension du phénomène, évaluation des impacts et méthodes de collecte/valorisation. Le CAR SPAW a mis en place, dès le mois d'août, un outil d'échange régional (forum de discussion et de partage de documents en ligne). Il est également chargé de produire une synthèse scientifique et sera par ailleurs associé aux projets de recherche qui émergeront dans la région.